



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité d'Albanel, que :

Le 5 juillet 2021 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, au centre communautaire.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de la Ferme d'Albanel concernant les distances séparatrices en regard au projet de la construction d'un nouveau bâtiment de ferme sur le lot 5 156 619 située au 618 Grand Rang Nord.

L'acceptation de la demande de la Ferme d'Albanel aurait pour effet de permettre que son nouveau bâtiment soit implanté à 112 mètres par rapport à la propriété située au 609, Grand Rang Nord et à 91 mètres par rapport à la propriété située au 610, Grand Rang Nord alors que notre règlement exige une distance de 134,4 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance en envoyant un message par courriel à [smarceau@albanel.ca](mailto:smarceau@albanel.ca) ou sur la page Facebook de la municipalité.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 2 JUILLET 2021.

---

Stéphanie Marceau, CPA, CA, secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Stéphanie Marceau, CPA, CA, secrétaire-trésorière résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le 2 juillet 2021, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, rue du Coteau-Marcil, rue Gagnon, rue du Parc Pagé, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 juillet 2021.

---

Secrétaire-trésorière